

HIGHTEC Brake Fluid Super DOT 4

Date de révision: 07.10.2020

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC Brake Fluid Super DOT 4

UFI: 196E-0QT5-200A-9XU2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de frein

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ROWE Mineralölwerk GmbH		
Rue:	Langgewann 101		
Lieu:	D-67547 Worms		
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax:	+49 (0)6241 5906-999
e-mail:	info@rowe-oil.com		
Internet:	www.rowe-oil.com		
Service responsable:	sdb@rowe-oil.com		

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Giftnotruf Mainz (DE; E) +49 (0)6131-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:
Toxicité pour la reproduction: Repr. 2
Mentions de danger:
Susceptible de nuire au fœtus.
SDB aktuell

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Tris [2- [2- (2-méthoxyéthoxy) éthoxy] éthyl] orthoborate

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Brake Fluid Super DOT 4

Date de révision: 07.10.2020

Page 2 de 9

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
30989-05-0	Tris [2- [2- (2-méthoxyéthoxy) éthoxy] éthyl] orthoborate			>50-<70 %
	250-418-4		01-2119462824-33	
	Repr. 2; H361d			
111-46-6	Diethylene glycol			<10 %
	203-872-2		01-2119457857-21	
	Acute Tox. 4; H302			
110-97-4	1,1'-iminodi-2-propanol, diisopropanolamine			<10 %
	203-820-9	603-083-00-7	01-2119475444-34	
	Eye Irrit. 2; H319			
68442-68-2	N-phénylbenzènamine, styrénée			>0,1-<0,25 %
	270-485-3		01-2120115789-46	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Changer les vêtements imprégnés.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Traitement médical nécessaire. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Traitement médical nécessaire. Appeler immédiatement un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Brake Fluid Super DOT 4

Date de révision: 07.10.2020

Page 3 de 9

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Jet d'eau en aspersion.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés:

CO, NO_x**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Porter un vêtement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Brake Fluid Super DOT 4

Date de révision: 07.10.2020

Page 4 de 9

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide de frein

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

NBR (Caoutchouc nitrile); 0,4mm; 30min

Caoutchouc butyle; 0,7mm; 480min

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. masque complet (DIN EN 136).

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directives nationales, Informations réglementaires, Réglementations EU

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état

Testé selon la méthode

~8,5 FMVSS 116

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Brake Fluid Super DOT 4

Date de révision: 07.10.2020

Page 5 de 9

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>260 °C FMVSS 116
Point d'écoulement:	< -70 °C
:	DIN 51583
Point d'éclair:	>134 °C DIN EN ISO 2719

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Limite inférieure d'explosivité:	1,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	>200 °C

Température de décomposition:	360 °C
-------------------------------	--------

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	<1 hPa
----------------------------------	--------

Densité (à 20 °C):	~ 1,06 g/cm³ DIN 51757
--------------------	------------------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible
-------------------------------	-----------------------

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:	non applicable
-------------------------	----------------

Viscosité cinématique: (à 20 °C)	~ 15-17 mm²/s FMVSS 116
-------------------------------------	-------------------------

Densité de vapeur:	non déterminé
--------------------	---------------

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

Le produit est hygroscopique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.4. Conditions à éviter

non déterminé

10.5. Matières incompatibles

non déterminé

10.6. Produits de décomposition dangereux

Si l'utilisation est correcte, aucune mesure particulière n'est requise.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Brake Fluid Super DOT 4

Date de révision: 07.10.2020

Page 6 de 9

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

non déterminé

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-46-6	Diethylene glycol				
	orale	ATE 500 mg/kg			
110-97-4	1,1'-iminodi-2-propanol, diisopropanolamine				
	orale	DL50 4765 mg/kg	Rat		
68442-68-2	N-phénylbenzénamine, styrénée				
	orale	DL50 >20000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivité

non déterminé

Effets sensibilisants

non déterminé

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

non déterminé

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
110-97-4	1,1'-iminodi-2-propanol, diisopropanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000-2200 mg/l	96 h	Leuciscus idus		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable. (96% / 4d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
110-97-4	1,1'-iminodi-2-propanol, diisopropanolamine	-0,82

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Brake Fluid Super DOT 4

Date de révision: 07.10.2020

Page 7 de 9

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit

160113 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); liquides de frein; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160113 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); liquides de frein; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Brake Fluid Super DOT 4

Date de révision: 07.10.2020

Page 8 de 9

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Brake Fluid Super DOT 4

Date de révision: 07.10.2020

Page 9 de 9

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)